



Licenciement pour faute lourde

Par **bllali**, le **20/09/2010 à 10:11**

bonjour je suis embauché dans une société de transport depuis 5ans,j'occupe un poste de cariste,actuellement je suis en arret maladie,j ai eu un différent dans la société avec un client(chauffeur livreur)d'une autre société,je me trouvait sur le quai quand il est venu prendre sa marchandise,j'étais avec un collègue de travail, il a serré la main a mon collègue puis il s'est adresser a moi en me tendant la main,j'ai refusé de lui serré la main il ma porté une insulte "espèce de sale melon" je n est pas répondu a ses injures je suis rester indifférent,ce n est pas la première fois qu'il sent prend a moi,a plusieurs reprises il me provoquait en me parlant agressivement et irrespectueu sur mon lieu de travail,j'ai déposé plainte au commissariat de police pour injure raciale avec mon collègue de travail qui s'est porté témoin,dans les jours qui suit j ai reçu une lettre de mon employeur qui me convoque a un entretien pour un licenciement pour faute alors que je n'est commis aucune faute,j'aimerais que vous me conseiller les démarches a suivre,car je ne sait plus quoi faire....SVP MERCI

Par **P.M.**, le **20/09/2010 à 12:17**

Bonjour,

Il semble qu'une faute lourde ne puisse pas être invoquée en l'occurrence...

Je vous conseillerais fortement de vous faire assister lors de l'entretien préalable de préférence par un représentant du Personnel ou, en absence d'institution représentative dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié choisi sur la liste ratifiée par l'autorité administrative et disponible en principe à la mairie d'où se trouve le lieu de l'entretien ou à l'Inspection du Travail, comme cela doit être rappelé dans la convocation...

Par **Paul PERUISSET**, le **20/09/2010 à 12:19**

Bonjour,

Il faut d'abord vous faire assister lors de cet entretien préalable au licenciement.

Si les motifs retenus par l'employeur sont ceux que vous évoquez, non seulement le licenciement pour faute lourde est inconcevable (la faute lourde est défini par une intention de nuire à l'employeur) mais il n'y a même pas faute!

Cordialement,

